

CODE D'ÉTHIQUE

décembre 2023



Table des matières

Un message de notre directeur général	p 3
01 Principes généraux	p 5
02 Pratiques commerciales	p 9
Respect de la loi et anticorruption	p 10
Conflit d'intérêts	p 10
Cadeaux, dons, commandites et divertissement	p 13
Gestion des actifs tangibles et non tangibles	p 14
Propriété intellectuelle	p 14
Confidentialité et protection des données	p 15
Gestion des TI et cybersécurité	p 15
Précision et transparence des rapports financiers	p 16
Éviter les comportements frauduleux	p 16
Concurrence équitable	p 18
Relations avec les clients	p 19
Gestion des fournisseurs	p 19
Financement politique	p 21
Communauté locale	p 21
Réputation de la Société	p 22
Établissements publics	p 22
Relations avec les médias	p 23
03 Les personnes	p 25
Droits de la personne et politiques de travail	p 25
Égalité des chances	p 27
Harcèlement, intimidation et persécution collective	p 29
Milieu et conditions de travail	p 29
Vie privée	p 30
Activités politiques	p 32
04 Santé, sécurité et environnement	p 35
Santé et sécurité sur le lieu de travail	p 35
Protection environnementale des procédés de travail	p 36
Impact environnemental et sécurité des produits	p 37
05 Modalités de mise en œuvre, de distribution et de contrôle	p 39
Distribution	p 39
Mise en œuvre et contrôle	p 40
Rapports et violations	p 42



Un message de la part de notre directeur général

L'**intégrité**, la **transparence** et la **loyauté** sont les principes qui guident le Groupe MAPEI dans la gestion de ses activités et relations quotidiennes. Nos principes éthiques sont ancrés dans le Code d'éthique du groupe. Ils s'adressent à tous les employés, fournisseurs, clients, agents, collaborateurs et parties prenantes qui interagissent avec le groupe MAPEI dans le monde entier.

Ce code définit notre approche durable de Pratiques commerciales. Il se concentre sur les valeurs et responsabilités de nos employés, contient les directives sur les sujets de la santé, la sécurité et l'environnement et enfin, établit les règles pour assurer une bonne connaissance et application du Code au sein de toutes les filiales. L'intégrité de nos employés est la clé de la création d'un groupe pour qui nous sommes fiers de travailler et d'un partenaire fiable pour nos parties prenantes.

Le respect du Code d'Éthique est considéré comme une exigence essentielle. Le Code d'Éthique permet de faciliter la prise de décision pour rester conforme à nos valeurs en cas de situation d'incertitude. De plus, ce document contient de l'information sur les ressources auxquelles on peut s'adresser en cas de question ou d'inquiétude, sans se soucier de représailles. Ayez le plaisir de lire le document et de contribuer à faire connaître le Code d'Éthique et de faire respecter ses valeurs, règlements et principes au sein de notre Groupe.

Merci de votre précieuse contribution au succès de MAPEI.

Mauro Frinzi
Mauro Frinzi



01

Principes généraux

Le Code d'Éthique est un document qui résume les principes éthiques de conduite requis lorsque l'on fait des affaires avec le Groupe Mapei (appelé « le Groupe » ou « Mapei »). Le Code est un outil de base que Mapei a élaboré afin de prévenir et de contrôler toutes éventuelles violations des exigences à appliquer aux activités du Groupe.

Le Code représente une « **charte des principes et des valeurs** » relative à un comportement correct qui renforce les **quatre piliers fondamentaux** du Groupe Mapei :

- ▶ **INTERNATIONALISATION**
- ▶ **SPÉCIALISATION**
- ▶ **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**
- ▶ **DURABILITÉ**

Golden Bridge,
Ba Na Hills, Da Nang, Vietnam



Tous les directeurs généraux et employés des Sociétés du Groupe Mapei (ci-après dénommés « employés ») et les autres entités, personnes et société agissant au nom du Groupe Mapei (ci-après dénommés « destinataires du Code »), doivent adhérer aux principes et règlements du Code lorsqu'ils s'adonnent à leurs activités, tâches et responsabilités. Le respect du Code d'Éthique est considéré comme une exigence essentielle des obligations contractuelles de tous les administrateurs, directeurs, responsables, employés et collaborateurs de la Société.

Chaque Société du Groupe doit garantir de respecter et de mettre en œuvre les principes et règlements du Code. Ceci relève de la responsabilité du directeur général.

Le Groupe Mapei s'efforcera d'assurer que le Code d'Éthique soit considéré comme une norme d'excellence pour la conduite des affaires de toutes les parties avec lesquelles le Groupe entretient des relations commerciales à long terme, telle que conseillers, les experts, les agents, les détaillants, les fournisseurs et les clients.

Le Groupe Mapei croit fermement que toutes les relations commerciales doivent être caractérisées par la **TRANSPARENCE**, **l'INTÉGRITÉ** et la **LOYAUTÉ**

En conséquence, le Groupe Mapei s'engage à :

- ▶ diffuser le Code dans l'ensemble du Groupe et auprès de tous les destinataires du Code ;
- ▶ garantir que quiconque signale une violation du présent Code de bonne foi ne doit pas faire l'objet de quelque forme de représailles que ce soit ;
- ▶ contrôler régulièrement la conformité aux exigences du Code ;
- ▶ adopter, si besoin est, des mesures justes proportionnelles aux violations commises vis-à-vis des exigences du Code.

Le Groupe Mapei croit que **l'efficacité et l'efficience du système interne de contrôle sont essentielles pour gérer la société selon les valeurs de ce document pour les raisons mentionnées plus haut.**

Le « système de contrôle interne » désigne les règlements, procédé, structures organisationnelles et activités connexes permettant de gérer et de surveiller les risques importants du groupe, grâce à un procédé d'identification, de gestion et de surveillance approprié les objectifs suivants :

- ▶ L'efficacité et l'efficience des opérations commerciales, ce qui garantit la traçabilité des documents et des décisions ;
- ▶ La fiabilité de la comptabilité et de la gestion de l'information ;
- ▶ Le respect des lois et règlements ;
- ▶ La garde des actifs de la société.

Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe demande à tous les administrateurs, directeurs, responsables et employés de satisfaire aux critères les plus exigeants en matière de pratiques commerciales lorsqu'ils accomplissent leurs obligations et activités, tel qu'énoncé dans le Code d'Éthique.



02

Pratiques commerciales

Le Groupe Mapei accomplit ses activités et demande à tous ses administrateurs, directeurs, responsables, employés et aux tiers destinataires du Code de conduire leurs activités conformément à ses valeurs en matière de pratiques commerciales. Tous les administrateurs, directeurs, responsables, employés et tiers concernés par le Code doivent comprendre qu'ils représentent le Groupe Mapei et que leurs actions ont un impact sur la réputation du Groupe et sur la culture existant au sein du Groupe.

En conséquence, ils doivent accomplir leurs activités commerciales pour le compte du Groupe Mapei conformément aux politiques énoncées ci-dessous.

Respect de la loi et anticorruption

Le Groupe Mapei, ses administrateurs, directeurs, responsables, employés et tous les destinataires du présent Code s'engagent à agir avec la plus grande intégrité, honnêteté et équité dans toutes les relations à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe, conformément aux lois nationales et internationales contre la corruption.

Il faut porter une attention particulière à **toujours se conformer aux règlements anticorruption en vigueur dans les pays concernés**. Le Groupe Mapei ne tolère aucune forme de corruption (soit en acceptant ou en offrant de l'argent pour obtenir un avantage commercial inapproprié) envers des fonctionnaires, ou tout tiers lié à un fonctionnaire, ou de toute personne physique ou morale.

Tous les destinataires du Code doivent rejeter toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive, qu'elle concerne des transactions nationales ou internationales. Aucun administrateur, directeur, responsable, employé, agent ou autre représentant ne peut, directement ou indirectement, accepter, solliciter, offrir ou payer toute somme d'argent ou autre gain (y compris les services, les avantages ou les cadeaux) même en étant soumis à des pressions illégales.

Les principes anticorruption du Groupe Mapei apportent une large référence concernant la prohibition de la corruption et des pratiques liées à la corruption à travers le Groupe à l'international.

Toutes les situations qui sont ou qui peuvent constituer potentiellement un conflit d'intérêts doivent donc être immédiatement signalées au supérieur hiérarchique ou auprès des Ressources Humaines et de la Direction Générale du Groupe Mapei

Conflit d'intérêts

Toutes les décisions prises au nom du Groupe Mapei doivent être prises dans l'intérêt fondamental du Groupe.

Un conflit d'intérêts concernant particulièrement les relations personnelles, les intérêts familiaux ou financiers pourraient

Porta Nuova
Milan, Italie



compromettre les capacités à effectuer les tâches de façon objective pour le compte du Groupe ou affecter le jugement.

Tous les destinataires du présent Code d'Éthique doivent éviter des investissements et/ou d'autres intérêts économiques ou financiers susceptibles d'interférer, même seulement en apparence, avec leur capacité à prendre des décisions dans l'intérêt exclusif de la Société.

La concurrence avec Mapei est interdite : dans des affaires ou des activités où Mapei est concernée, dans l'achat, la vente ou la location de marchandises, et il est interdit d'accepter personnellement tout avantage ou opportunité d'ordre financier où Mapei peut avoir un intérêt si vous avez connaissance de cet intérêt tout intérêt économique significatif vous concernant ou lié à un membre de votre famille se rapportant à toute personne ou société

en concurrence avec Mapei doit être signalé immédiatement au directeur.

Les cas typiques de conflit d'intérêts potentiel comportent, bien qu'ils ne soient pas limités à cela :

- ▶ la possession d'investissements financiers ou commerciaux auprès des fournisseurs, des clients ou des concurrents ;
- ▶ d'exploiter à des fins personnelles des occasions d'affaires ou de profits qui appartiennent à Mapei ou qui sont, en tout état de cause, en concurrence avec la Société;
- ▶ d'exercer les fonctions d'un employé ou d'un directeur de toute société à but lucratif en dehors du Groupe Mapei sans avoir d'abord demandé l'autorisation à son supérieur hiérarchique et en avoir informé les ressources humaines.
- ▶ l'entretien et le renforcement de relations professionnelles et commerciales avec la famille, quel que soit son degré de parenté ;
- ▶ l'acceptation de cadeaux, d'argent, de prestations ou

d'avantages économiques de tiers sous quelque forme que ce soit en raison de leur activité ou de leur responsabilité ou en fonction de ces dernières.

La clé pour faire face aux conflits potentiels est la totale transparence et la communication des faits au directeur tout en maintenant la plus haute intégrité, honnêteté et rectitude. En cas de doute, mieux vaut en parler.

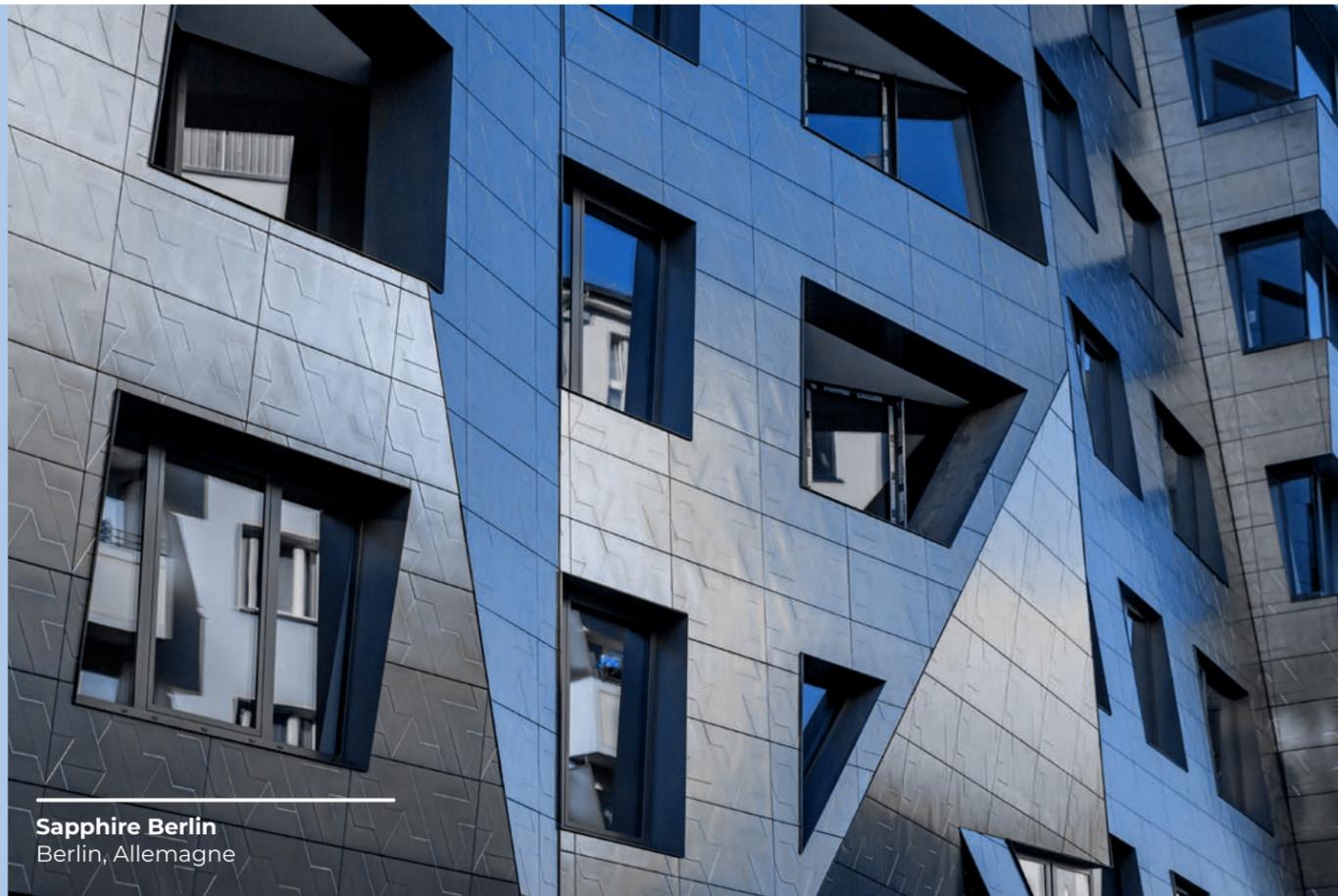
Tout conflit d'intérêts ou semblance de conflit d'intérêts qui n'est pas déclaré et géré de façon appropriée peut mener à :

- ▶ des problèmes de confiance entre la personne et le Groupe Mapei ;
- ▶ un environnement d'affaires défavorable qui pourrait affecter d'autres collègues ;
- ▶ un manque de confiance et du mécontentement parmi les personnes, clients ou fournisseurs;
- ▶ une atteinte à la réputation du Groupe ;
- ▶ exposer la Société à des risques juridiques.

Cadeaux, dons, financements et divertissement

Le Groupe Mapei a adopté des procédures visant à mener à bien les initiatives de marketing pour appuyer et faire la promotion de l'image du Groupe et de ses activités, garantissant les compétences professionnelles et la réputation des destinataires de ces activités et la cohérence des transactions avec les principes de ce Code.

Il est permis de donner des cadeaux, faire des dons, de financer ou d'organiser des activités dans certaines situations. Ceux-ci doivent être appropriés. S'échanger des cadeaux modiques couramment acceptés à l'international peut renforcer et développer les relations d'affaires ; financer un événement ou en organiser un favorise une réputation positive pour le Groupe Mapei et faire des dons à une cause est une façon de redonner aux communautés des pays dans lesquels Mapei fait affaire.



Sapphire Berlin
Berlin, Allemagne

Gestion des actifs tangibles et intangibles

Nous avons tous l'obligation de protéger les ressources du Groupe Mapei et de les utiliser de façon appropriée en adoptant une attitude responsable.

Les ressources du Groupe Mapei sont destinées exclusivement à l'usage de la société ; en conséquence, les employés doivent :

- ▶ utiliser les avoirs et les actifs de la société de façon responsable et légale ;
- ▶ protéger toutes les ressources de Mapei contre le vol, le gaspillage et la négligence ;
- ▶ s'assurer de se débarrasser des matériaux excédentaires de façon responsable selon les procédures appropriées ;
- ▶ ne pas utiliser les avoirs, les actifs ou les autres ressources de la société pour promouvoir des activités externes ou non autorisées.

Propriété intellectuelle

Le succès continu et la croissance future de la Société dépendent de solutions et de produits innovants. Afin d'obtenir un avantage concurrentiel considérable pour toutes les activités de Mapei, la propriété intellectuelle de la Société doit être protégée contre le vol, l'utilisation inappropriée et la perte.

Toutes les propriétés intellectuelles et le savoir-faire du Groupe Mapei sont, par définition, une ressource stratégique que tous les destinataires du présent Code doivent protéger.

Si ce savoir-faire est communiqué de façon inappropriée, que ce soit de façon intentionnelle ou d'une autre façon, les avoirs et/ou l'image du Groupe Mapei peuvent être ternis.

En conséquence, tous les administrateurs, directeurs, responsables, employés et autres destinataires du présent Code ne doivent pas communiquer la moindre information à des tiers en matière technique, technologique et commerciale appartenant au Groupe Mapei, ou toute autre information non publiée concernant le Groupe Mapei. Le Groupe Mapei reconnaît et respecte les droits de la propriété intellectuelle des tiers.

Confidentialité et protection des données

Lors du déroulement de ses activités commerciales normales, le Groupe Mapei rassemble une quantité considérable d'informations personnelles et confidentielles que le Groupe s'engage à traiter conformément aux lois relatives à la confidentialité en vigueur dans les jurisprudences

où il exerce une activité et dans le respect des meilleures pratiques concernant la protection de la vie privée. Dans ce but, **le Groupe Mapei garantit un niveau élevé de sécurité lorsqu'il sélectionne et utilise ses systèmes informatiques destinés au traitement des informations personnelles et aux informations confidentielles.**

Gestion des TI et cybersécurité

La numérisation des processus et services a mené à une croissance de l'infrastructure des TI et du volume de données à gérer. Les logiciels et les services informatiques jouent un rôle critique dans les opérations internationales du Groupe. Il est donc fondamental d'aborder les risques associés aux systèmes de TI possiblement compromis et la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information.

Le Groupe Mapei a conçu et implémenté un système de contrôle de cybersécurité efficace pour contrer l'augmentation des cyberattaques desquelles pourraient découler des conséquences financières et opérationnelles.

Les comportements humains et la conscientisation des administrateurs, des directeurs, des responsables et des employés jouent un rôle essentiel dans la protection de tous les systèmes de TI de toute attaque potentielle ou mauvais usage.

En conséquence, les employés doivent :

- ▶ se conformer aux politiques de la société relatives à la protection des informations et aux exigences de protection des données ;

- ▶ utiliser et protéger les mots de passe d'accès aux ordinateurs et aux réseaux ;
- ▶ sauvegarder des informations sensibles, exclusives ou très confidentielles dans des fichiers protégés sur des serveurs sécuritaires fournis par la Société ;
- ▶ toujours protéger tous les systèmes électroniques ;
- ▶ se conformer aux contrôles de sécurité relatifs aux informations ;
- ▶ protéger les matériels et les systèmes de la société contre la pornographie, les jeux de hasard et les autres utilisations illégales, choquantes ou inappropriées.

Précision et transparence des rapports financiers

A des fins d'informations financières, **il est essentiel que les comptes et les registres de Mapei reflètent avec précision et honnêteté toutes les transactions.**

Les résultats des transactions effectuées par Mapei doivent être enregistrés conformément aux exigences légales et en utilisant des principes comptables communément acceptés. Toutes les écritures comptables doivent être étayées par une documentation appropriée. Les exemples de documents Mapei incluent les états financiers, les comptes rendus de voyages et de frais, la documentation concernant les achats et les ventes, les rapports internes des administrateurs et tout autre document susceptible de faire référence à une valeur ou à une transaction économique ou financière.

Il est strictement interdit de falsifier ou d'omettre toute transaction susceptible d'engendrer des enregistrements incorrects d'actif, de passif, de revenus ou de dépenses.

Éviter les comportements frauduleux

Le Groupe Mapei s'efforce de s'assurer que les activités commerciales se déroulent toujours dans l'intégrité et l'honnêteté. Les comportements frauduleux sont interdits en toute circonstance.

Les actions à éviter à tout prix sont :

- ▶ falsifier ou modifier un chèque, un billet de banque ou tout autre document ;
- ▶ détourner les fonds ou les actifs ;
- ▶ mal gérer ou rapporter le capital ou les transactions financières
- ▶ le vol ou la malhonnêteté ;
- ▶ détruire, endommager ou voler des documents, les accessoires fixes, l'appareillage ou l'équipement.

Notez et rapportez toute situation qui vous semble frauduleuse et fraudes à votre directeur ou auditeur interne de la Société.



Réserve mondiale de semences du Svalbard
Svalbard, Norvège

Tours Mirabel
Vancouver, Colombie Britannique, Canada



Concurrence équitable

Le Groupe Mapei reconnaît l'importance fondamentale d'un marché concurrentiel et s'engage à se conformer pleinement aux réglementations relatives à la concurrence et à toute autre loi concernant la protection des consommateurs susceptibles d'être applicables là où le Groupe exerce une activité.

Le Groupe Mapei et ses administrateurs, directeurs, responsables et employés ne doivent pas mettre en œuvre des pratiques pouvant constituer une violation de la législation qui régit la concurrence.

Dans le cadre de la concurrence loyale, le Groupe Mapei ne doit pas délibérément violer les droits de propriété intellectuelle des tiers. Il est permis de recueillir des informations concernant nos concurrents à partir de sources publiques, y compris d'articles, de publicités, de brochures, de rapports d'analystes, de communiqués de presse et de documents publics.

Le Groupe Mapei et tous ses employés doivent s'engager à maintenir et améliorer leurs relations avec toutes les catégories de parties prenantes, en agissant en bonne foi, loyauté, équité, de façon transparente et dans le respect des valeurs fondamentales du Groupe Mapei.

Relations avec les clients

L'excellence et la durabilité des produits du Groupe Mapei reposent sur la recherche et le développement continuels, afin d'offrir des solutions et services de plus en plus durables et de haute qualité, ce qui assure la pleine satisfaction des clients.

Pour le Groupe Mapei, il est fondamental que les clients soient traités de façon équitable et honnête, et en conséquence, il demande aux directeurs, aux responsables, aux employés et aux tiers destinataires du présent Code de nouer des relations et d'établir des contacts honnêtes, professionnellement équitables et transparents avec les clients.

Les employés doivent suivre les procédures internes appliquées par leur Société respective ayant pour but d'atteindre cet objectif par l'intermédiaire du développement et du maintien de relations profitables et durables avec les clients, en offrant sécurité, assistance, qualité et valeur appuyés par une innovation continue.

Gestion des fournisseurs

Les fournisseurs jouent un rôle fondamental pour l'amélioration de la compétitivité générale du Groupe Mapei.

Le Groupe Mapei exige que les fournisseurs et les tiers se conforment aux principes et règlements de ce Code.

Tous les directeurs, responsables et autres employés du Groupe Mapei sont invités à instaurer et entretenir des relations stables, transparentes et **des relations de coopération avec les fournisseurs et d'assurer des occasions équitables pour tous.**

Afin de garantir constamment le niveau de satisfaction du client le

plus élevé, le Groupe sélectionne ses fournisseurs par l'intermédiaire de méthodes objectives et appropriées qui considèrent la qualité, l'innovation, l'admissibilité professionnelle et technique, les facteurs économiques et les aspects environnementaux, tels que le respect des lois concernant les droits de la personne. Le travail, la santé, la sécurité et l'environnement sont tous des facteurs essentiels aux succès.

En conséquence, tous les employés qui traitent avec les fournisseurs sont tenus :

- ▶ de sélectionner les fournisseurs sur la base d'offres compétitives fondées sur des critères objectifs pour l'évaluation de leur performance et de la qualité de leur service ;
- ▶ de garantir que toutes les offres des fournisseurs soient comparées et analysées équitablement sans favoritisme ;
- ▶ d'être transparents lors du processus d'appel d'offres et de fournir des commentaires honnêtes et raisonnables pour les offres rejetées.



Doi Inthanon
Chiang Mai, Thaïlande

Il est particulièrement important d'éviter de recevoir tout avantage personnel issu de la relation de travail avec Mapei ou de l'emploi exercé chez Mapei.

En conséquence, une attention toute particulière doit être portée lorsque les services sont utilisés à titre personnel ou lorsque des marchandises sont achetées auprès d'une personne ou d'une entité qui exerce ou qui a l'intention d'exercer une activité commerciale avec Mapei.

Pour éviter même la survenance d'un conflit d'intérêts, il est nécessaire de payer le juste prix (le prix courant) pour des marchandises ou des services et, dans tous les cas, d'éviter tout avantage personnel qui pourrait être dommageable ou moins avantageux pour Mapei.

Financement politique

Afin de maintenir le plus haut niveau de neutralité, il est interdit de financer des partis politiques, des comités politiques, des candidats politiques ou des personnes exerçant une charge publique dans tout pays au nom de Mapei, même si aux yeux de la loi ceci est considéré comme étant légal.

Communautés locales

Le Groupe vise à contribuer à la croissance des communautés dans lesquelles il opère, particulièrement en soutenant et en promouvant le recrutement de travailleurs locaux et en créant des partenariats avec des fournisseurs locaux le plus possible. Le Groupe contribue ainsi au développement économique et social dans les pays où il opère.

Mapei fait aussi des dons et finance les initiatives culturelles ou les événements sportifs pour la croissance du territoire, après s'être assuré de l'intégrité des receveurs et de la conformité de l'initiative au Code.

Réputation du Groupe

L'image et la réputation du Groupe représentent la perception que les parties prenantes ont du Groupe et de ses activités. Le Groupe s'engage à protéger sa réputation et à se conformer aux principes du Code d'Éthique.

Il est fondamental de prendre ses précautions et de ne pas causer de dommage à la Société lors de toute communication. L'image du Groupe Mapei dépend également du comportement de chaque employé. En conséquence, toutes les parties concernées par le présent Code doivent :

- ▶ agir dans les intérêts fondamentaux de Mapei ;
- ▶ transmettre les valeurs de Mapei dans leur comportement professionnel quotidien ;
- ▶ éviter de parler ou d'écrire au nom de Mapei à moins d'avoir été autorisé à le faire au préalable ;
- ▶ éviter de parler ou d'écrire au sujet de problèmes qui ne sont pas de leur compétence personnelle ;
- ▶ s'assurer qu'il n'y a pas de confusion entre les opinions personnelles et les opinions de la Société (par exemple, le papier à en-tête ou les courriels de Mapei ne doivent pas être utilisés pour exprimer des opinions personnelles ou pour des activités commerciales personnelles).

Établissements publics

Le Groupe Mapei adopte un dialogue collaboratif, juste et transparent avec les représentants des établissements publics, toujours en assurant des réponses claires et opportunes à n'importe quelle requête formelle.

Les relations avec les établissements publics doivent uniquement être gérées par les titulaires de fonctions et employés délégués à cette fin. Toutes ces relations doivent être abordées avec transparence conformément aux valeurs du Groupe Mapei.

Les cadeaux ou les dons à tout représentant d'un établissement

public doivent être permis par la loi et doivent être d'une valeur minimale et appropriée et, en tout cas, ils doivent éviter une mauvaise interprétation et une atteinte à la réputation du Groupe.

Relations avec les médias

Les communications auprès des médias jouent un rôle fondamental pour établir l'image du Groupe Mapei. En conséquence, les informations concernant le Groupe Mapei doivent être communiquées d'une façon véridique et cohérente uniquement par les directeurs, les responsables et les employés chargés des relations avec les médias, en respectant strictement les politiques du Groupe Mapei.

Aucun autre directeur, responsable ou employé ne doit communiquer d'informations au sujet du Groupe Mapei aux représentants des médias qui ne soient disponibles auprès du public, ne jamais avoir de contact avec les médias dans le but de divulguer des informations confidentielles relatives à la société et faire en sorte de rapporter toute question, quelle qu'elle soit, posée par les médias auprès de la personne ou du service approprié compétent.

La technologie et les réseaux sociaux continuent de créer de nouveaux moyens de communiquer et d'interagir.

Le Groupe Mapei y applique généralement les mêmes règles que celles pour les médias traditionnels. De plus, **Mapei s'efforce d'établir des normes concernant l'utilisation responsable des réseaux sociaux au travail ou concernant les informations sur la marque. Elles visent à éviter de révéler des informations confidentielles concernant les activités ou projets potentiels.**



03

Les personnes

Droits de la personne et politiques de travail

Le Groupe Mapei opère selon les conventions des Nations Unies, telles que les conventions de l'Organisation internationale du travail et l'Organisation mondiale de la santé.

Quel que soit le lieu où le Groupe Mapei exerce une activité, la Société reconnaît et respecte les lois qui régissent le travail et le recrutement du personnel, y compris les lois qui protègent la liberté d'association, la vie privée et l'égalité des chances en matière d'emploi.



Commonwealth Games
Athletes Village
Gold Coast, Australia

Le Groupe Mapei s'efforce de garantir des conditions de travail respectant les droits de la personne et de complètement éviter toute forme de travail illégal, d'enfant, de travail forcé ou coercitif, de trafic humain ou toute pratique considérée comme forme d'esclavage moderne.

En conséquence, le Groupe Mapei :

- ▶ estime qu'une approche positive et directe des employés est le meilleur moyen d'agir dans leur intérêt ;
- ▶ s'engage à coopérer avec les représentants des salariés dûment élus ou désignés afin de protéger les intérêts des salariés, en prenant en compte la mission de la Société ;
- ▶ favorise le développement professionnel et personnel des employés ;
- ▶ s'efforce d'éviter toute forme de discrimination dans ses pratiques d'emploi dans toutes les Sociétés, en commençant par la phase de recrutement ;
- ▶ s'engage à coopérer avec les représentants des employés pour protéger leurs intérêts en tenant compte de la mission du Groupe.

Égalité des chances

Le Groupe Mapei s'engage à offrir une égalité des chances au niveau du développement de l'emploi et des carrières à tous les employés et à aider les employés à exprimer tout leur potentiel grâce à la formation et au développement.

Le Groupe s'engage à veiller à ce que les employés soient traités en fonction de leurs capacités à répondre aux exigences du poste et des emplois qui leur sont attribués, tout en **évitant la discrimination** fondée sur la race, couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, la situation sociale et personnelle, la condition physique et la santé, la langue, aux incapacités, l'âge, la nationalité, la religion, l'appartenance à un syndicat ou aux convictions politiques ou personnelles.

Tous nos employés croient que la diversité est une occasion de partager des points de vue différents, et sont fiers de travailler dans un environnement offrant des perspectives de multiculturalisme.

Le Groupe Mapei considère la formation des employés et les mises à jour continues sur des problèmes spécifiques (par exemple, la santé, la sécurité et l'environnement) comme étant une exigence principale de la Société.

En vertu des procédures de recrutement et de croissance professionnelle, des mesures efficaces contre toute forme de favoritisme doivent être adoptées selon les informations disponibles.

Le Groupe Mapei permet l'embauche des membres de la famille des employés selon les règles, les procédures de recrutement et les principes et l'éthique de ce Code afin de prévenir :

- ▶ de se retrouver sous la supervision directe d'un membre de la famille ou d'un partenaire amoureux ;
- ▶ d'attribuer à des employés des rôles dans lesquels ils pourraient exercer une influence, du contrôle ou de définir la carrière, le salaire, ou les conditions et le travail de quelqu'un avec qui ils sont en relation amoureuse.

En général, les employés peuvent exercer d'autres activités rémunérées à l'extérieur de chez Mapei à condition que ces activités ne soient pas exercées au cours des heures normales de travail et qu'elles n'affectent pas leur capacité à exercer leur emploi au sein de Mapei.

Les employés sont obligés de faire part de leurs relations existantes ou potentielles au directeur et aux ressources humaines.

Dans tous les cas, il est interdit à tous les directeurs, responsables et employés du Groupe Mapei d'accepter ou de demander des promesses ou des paiements en espèces, des avoirs ou des avantages, une pression ou des services de toute nature qui puissent, de quelque façon que ce soit, avoir pour but de favoriser l'embauche d'une personne particulière en qualité d'employé ou sa mutation ou sa promotion.

Pikes Peak Summit Complex
Cascadé, Colorado, É.-U.



Harcèlement, intimidation et persécution de groupe

Tout employé doit être traité avec dignité et respect.

Aucun comportement ou aucune action susceptible — même indirectement — de violer ses droits et, en particulier, aucune forme de harcèlement sexuel ou harcèlement psychologique quel qu'il soit, ne doit être accepté.

Chez Mapei, les faits et les idées peuvent être remis en cause, pas les personnes.

Le Groupe Mapei n'autorise aucun type de harcèlement ou de comportement médisant y compris tout ce qui est lié à la race, au sexe ou autres caractéristiques personnelles, dont le but et/ou l'effet peut, de quelque façon que ce soit, violer ou déranger la sensibilité et la dignité de la personne visée par ce harcèlement ou cette attitude, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail.

Environnement de travail

Le Groupe Mapei s'engage à garantir un environnement de travail sain et sécuritaire dépourvu de toute forme de Discrimination et de protéger la dignité, la liberté et les droits de la personne et du travail.

Toutes les personnes qui travaillent avec le Groupe Mapei et pour ce dernier, sont en droit d'avoir un lieu de travail sain, sécuritaire et protégé. Tous les employés doivent également agir afin de maintenir un lieu de travail sain et collaboratif, où la dignité et l'intégrité psychophysique de chaque individu sont respectées.

En conséquence, le Groupe s'attend à ce que tous les destinataires de ce Code d'Éthique contribuent à promouvoir et maintenir un climat de respect au travail. Ils doivent en particulier :

- ▶ se conformer aux règles de la Société concernant l'environnement et la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- ▶ adopter toutes les précautions raisonnables afin de maintenir un lieu de travail sécuritaire et sain ;

- ▶ ne pas se mettre soi-même ou les autres personnes en danger par leurs actions ;
- ▶ être sûr de savoir quoi faire en cas d'urgence sur le lieu de travail ;
- ▶ signaler promptement tout comportement, toute installation ou tout objet susceptible de compromettre la sécurité du lieu de travail à la Direction ainsi que tous les accidents, y compris ceux de moindre importance ;
- ▶ ne pas travailler sous l'influence d'alcool ou de drogues, ne pas en posséder avec soi, en consommer ou échanger pendant le travail ou pendant les heures de travail ;
- ▶ ne jamais transporter d'armes, même fausses sur le lieu de travail ;
- ▶ considérer les besoins de ceux qui pourraient être affectés par le tabagisme passif sur le lieu de travail, incluant dans les pièces où fumer est permis par la loi ;
- ▶ éviter tout comportement susceptible de créer une menace ou un environnement hostile envers des collègues ou des subordonnés afin de les isoler ou de les discréditer sur le lieu de travail.

Vie privée

Lors du déroulement de ses activités commerciales normales, le Groupe Mapei rassemble une quantité considérable d'informations personnelles et confidentielles que le Groupe s'engage à traiter conformément aux lois relatives à la confidentialité en vigueur dans les jurisprudences où il exerce une activité et dans le respect des meilleures pratiques concernant la protection de la vie privée.

Mapei respecte la confidentialité des informations personnelles relatives aux employés de la Société en utilisant les meilleures pratiques de protection des données.

Toute donnée d'employé ou de personne autre nécessaire à l'embauche sera confidentielle et uniquement accessible ou transférée pour des raisons légitimes appropriées.

La Société demande et conserve uniquement les informations



Jewel Changi Airport
Singapore

requis pour la gestion efficace des affaires du Groupe Mapei de façon légitime et éthique, ce qui réduit le besoin des employés d'accéder aux informations personnelles.

En conséquence, tous les employés qui sont autorisés à accéder aux informations personnelles de leurs collègues :

- ▶ doivent fournir ces informations uniquement aux parties autorisées et seulement si cela est absolument nécessaire et toujours conformément à la loi sur la protection des données et des règlements internes ;
- ▶ ne doivent jamais fournir ces informations aux tiers situés à l'extérieur de Mapei à moins d'être légalement obligés de le faire ou spécifiquement autorisés par l'employé ;
- ▶ doivent conserver ces informations en sécurité et ne jamais les conserver pendant une période supérieure à celle nécessaire pour satisfaire la raison légale ou commerciale à l'origine de la collecte des informations.

Mapei s'attend à ce que tous ses employés :

- ▶ s'assurent que toute donnée personnelle à laquelle ils ont accès soit conservée en sécurité ;
- ▶ s'abstiennent d'accéder et de sauvegarder les informations personnelles des employés, à moins qu'ils ne soient dûment autorisés à le faire et qu'ils aient une nécessité précise pour connaître ces informations ;
- ▶ respectent le droit de leurs collègues à la vie privée ;
- ▶ signalent toute perte de données ou de violation de l'information pour lesquelles ils sont responsables ;
- ▶ collectent, utilisent, divulguent ou stockent le minimum de données personnelles nécessaire pour la tâche légitime ;
- ▶ ne conservent les données uniquement le temps nécessaire pour le traitement.

Activités politiques

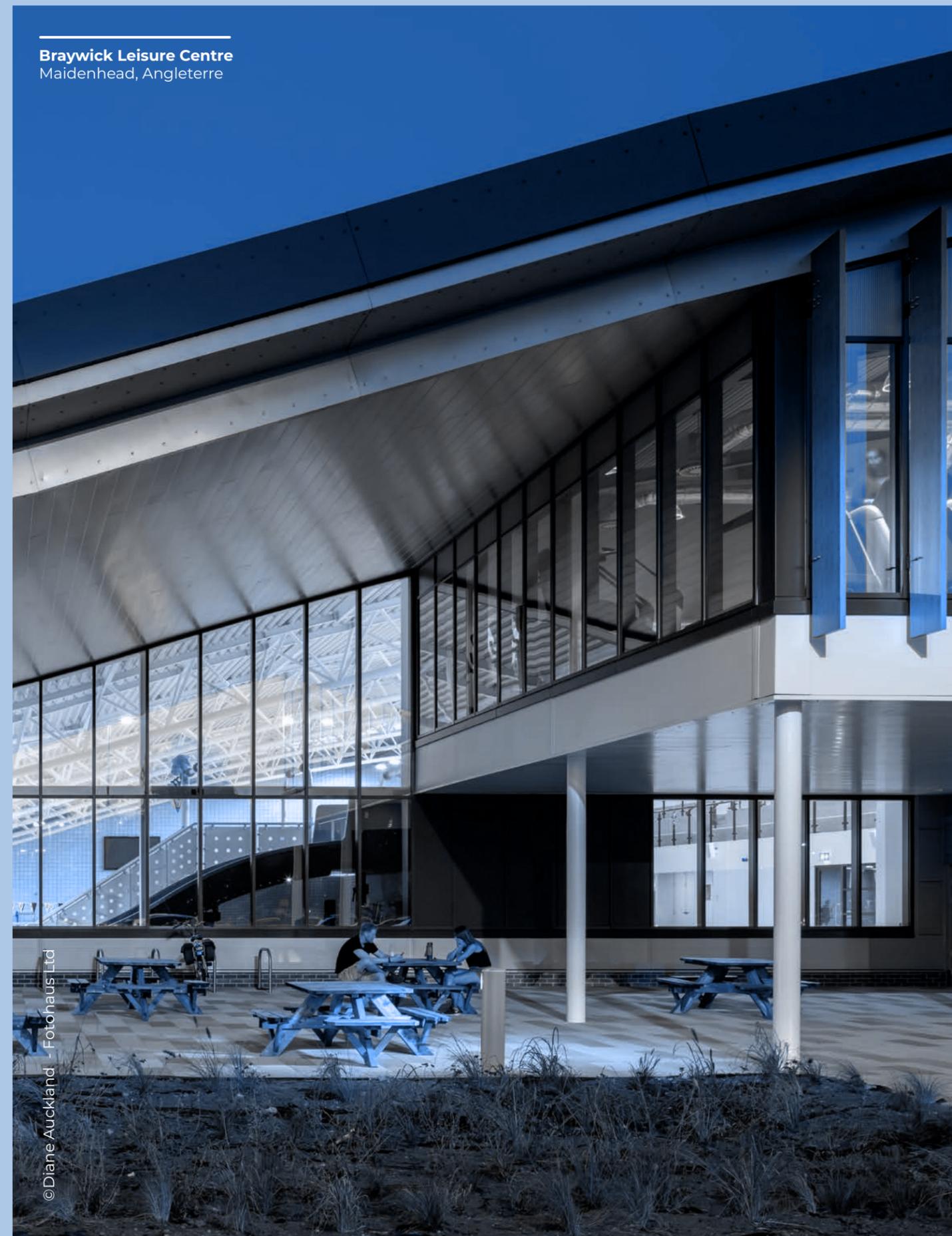
Le Groupe Mapei vise à maintenir le plus haut niveau de neutralité et ne soutient ou paie aucune forme d'activité, d'organisation ou de représentant politiques.

Le Groupe Mapei respecte les droits des directeurs, des responsables et des employés de participer, à titre individuel, à la vie politique, tant que ceux-ci n'induisent pas la fausse croyance qu'ils représentent la Société dans le cadre de cette activité.

En conséquence, tous les employés qui participent à des activités politiques :

- ▶ doivent clairement expliquer qu'ils ne représentent pas le Groupe Mapei de quelque façon que ce soit ;
- ▶ doivent éviter d'utiliser toute ressource de la Société sous quelque forme que ce soit (y compris le temps, les téléphones, le papier à en-tête, les courriels ou d'autres éléments) afin d'exercer ou de soutenir des activités politiques personnelles ou liées à des tiers.

Braywick Leisure Centre
Maidenhead, Angleterre



© Diane Auckland - Fotohaus Ltd



04

Santé, sécurité et environnement

Santé et sécurité sur le lieu de travail

Le Groupe Mapei reconnaît la santé et la sécurité sur le lieu de travail comme étant l'un des droits fondamentaux de l'employé et un élément clé de la durabilité du Groupe. **Protéger la santé et la sécurité des employés est l'un des principaux facteurs de succès pour la Société.** Cela continue en investissant dans des ressources, en améliorant les performances des procédés et produits conformément aux normes obligatoires et facultatives et aux lois.

Le Groupe Mapei encourage de se conformer aux règlements et aux lois et demande une amélioration continue de la gestion et de la performance.

Le Groupe Mapei a adopté — et continue à améliorer — une politique efficace de santé et de sécurité sur le lieu de travail, qui est fondée sur le développement d'un Système de Gestion en Santé et Sécurité au Travail et sur des mesures préventives individuelles et collectives afin de minimiser le risque de blessure ou de stress sur le lieu de travail.

Le Groupe Mapei croit au développement de la culture de la prévention des accidents et de la prise de conscience des risques parmi les travailleurs, et promeut activement cette culture grâce à une formation spéciale et à des réunions d'information.

Les employés doivent se considérer personnellement responsables et doivent donc adopter toutes les mesures préventives et comportementales établies par le Groupe Mapei pour la protection de leur santé et de leur sécurité, diffusées par les directives, les instructions, la formation et les informations spécifiques.

Les employés ne doivent pas s'exposer eux-mêmes ou exposer les autres travailleurs à des risques susceptibles d'occasionner des blessures ou des dommages.

Protection environnementale des procédés au travail

Le Groupe Mapei croit que la protection environnementale est un facteur clé qui doit être encouragé dans l'approche générale des activités de la Société. En conséquence, Mapei vise à réduire continuellement l'impact environnemental de ses opérations dans la mesure du possible.

Le Groupe Mapei s'engage à améliorer en permanence les performances environnementales de ses procédés de production et de respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires principales qui régissent ce domaine.

Ceci comprend le développement et l'extension d'un Système de Gestion Environnementale (SGE) efficace, certifié et basé sur les principes fondamentaux de minimisation de l'impact environnemental et d'optimisation de l'utilisation des ressources

énergétiques et naturelles, la prévention de la pollution, la minimisation des déchets, soutenir la lutte contre le changement climatique, réduire les impacts sur l'environnement et protéger les écosystèmes et la biodiversité.

Mapei opère avec une conscience environnementale et vise ainsi à soutenir et à guider ses partenaires stratégiques à atteindre leurs objectifs et à prévenir, à réduire, à atténuer et à compenser tout impact négatif sur l'environnement à travers la chaîne de valeur.

Le Groupe Mapei stimule et encourage les employés à participer activement à la mise en œuvre de ces principes en diffusant les informations et en assurant des formations régulières, et il s'attend ainsi à ce que les employés jouent un rôle actif dans l'application de ces principes dans le cadre de leur emploi.

Impact environnemental et sécurité des produits

Le Groupe Mapei s'engage à développer et à mettre en œuvre des solutions techniques innovantes qui minimisent l'impact environnemental et maximisent la sécurité.

Le Groupe Mapei s'engage à fabriquer et vendre des produits qui se conforment aux critères les plus exigeants en termes de performances environnementales et de sécurité dans le respect total des exigences législatives et réglementaires.

Vu son intérêt pour l'environnement, **Mapei s'engage à développer une « approche circulaire » pour assurer une excellente durabilité de ses produits** en évaluant les impacts grâce à la méthodologie de l'analyse du cycle de vie, tel que certifié et divulgué dans l'Environmental Product Declarations (EPD).



05

Modalités de mise en œuvre, de distribution et de contrôle

Mise en œuvre

Le Code d'Éthique est publié sur l'Intranet du Groupe et chaque Société le reçoit, l'adopte et le traduit dans sa langue. Toute adaptation locale, seulement acceptable en raison du règlement doit être transmise et approuvée par le siège social de Mapei. Le Code est disponible pour toutes les filiales de Mapei. Le directeur général ou directeur (ou son délégué) se doit de remettre ce Code à tous les nouveaux employés dès leur entrée en fonction, ainsi que de tenir à jour tous leurs employés en cas de changement.

Les formations peuvent varier selon le rôle et les responsabilités au sein de l'organisation.

Tous les employés seront informés que le respect de ce Code, ainsi que des règlements et procédures de Mapei, constitue une obligation contractuelle, et que toute violation a des conséquences fondées sur les lois nationales.

Le Code d'Éthique sera publié sur le serveur et sur l'Intranet de la Société et les sites internet des Sociétés afin que les parties prenantes puissent y accéder.

Mise en œuvre et contrôle

Le respect du Code d'Éthique est une condition essentielle et un système de contrôle interne efficace est fondamental pour assurer une supervision adéquate de la mise en œuvre du Code.

Chaque département des sociétés supervise et garantit la conformité de ses actions et de ses activités avec les principes et les règles de conduite énoncés dans le présent Code et assure la distribution, la mise en œuvre et le contrôle du Code d'Éthique. Chaque département est responsable de l'enregistrement et du signalement

de toute violation non-conformité susceptible de se produire au sein du département.

En de plus amples détails :

- ▶ la mise en œuvre du Code d'Éthique par tous les destinataires sera constamment contrôlée et tous commentaires ou suggestions seront les bienvenus ;
- ▶ toute conduite non conforme au Code d'Éthique doit être analysée et corrigée ;
- ▶ des programmes concernant la formation et la diffusion du Code seront rédigés.

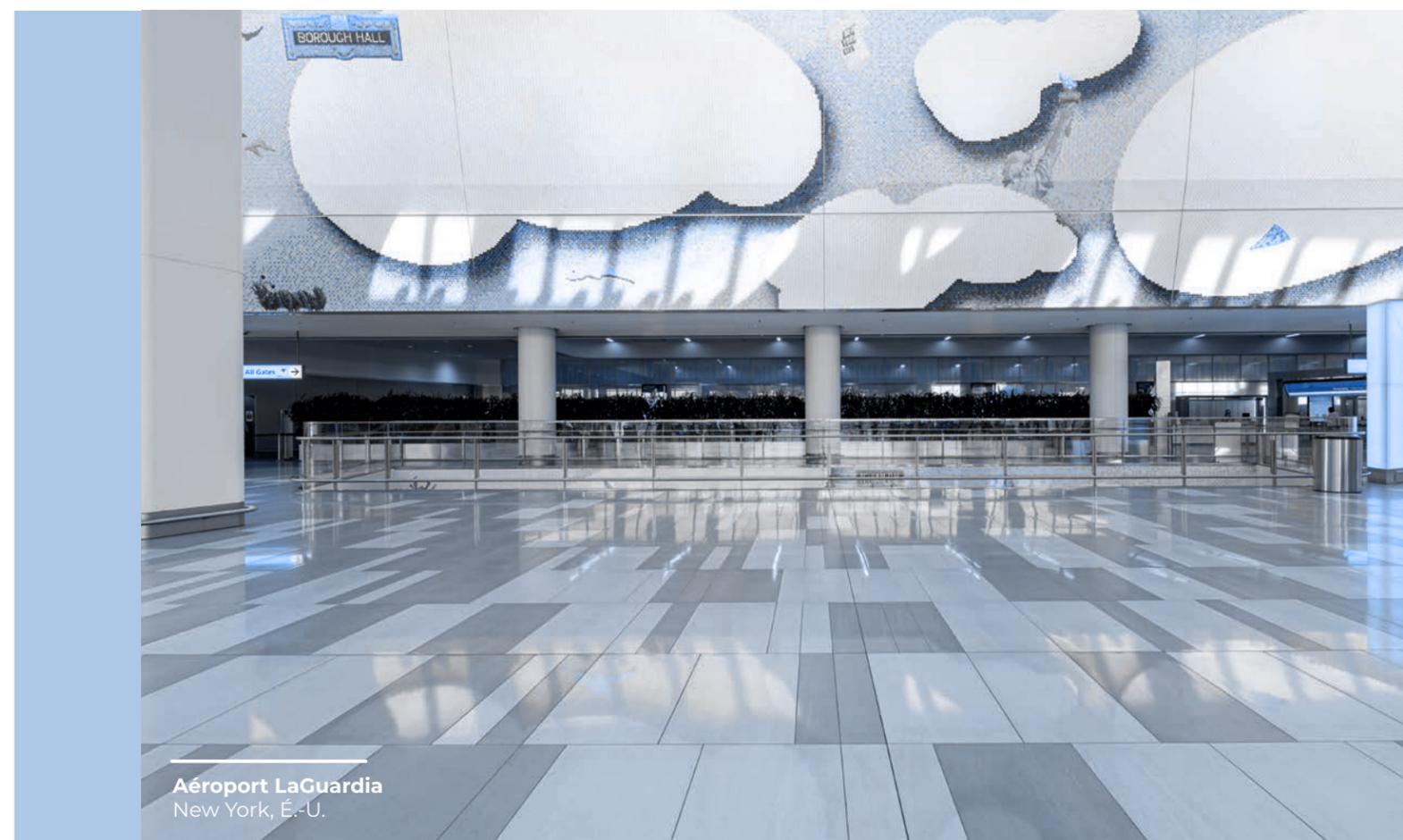
Chaque département des sociétés supervise et garantit la conformité de ses actions et de ses activités avec les principes et les règles de conduite énoncés dans le présent Code.

Tous les administrateurs, directeurs, responsables, employés et autres destinataires doivent être familiers avec les principes et

règlements définis dans ce Code et doivent les respecter avec diligence et doivent s'abstenir de les violer. Le Code d'Éthique ne peut fournir des recommandations pour toutes les situations possibles.

En cas de doute sur l'interprétation du Code, sur des situations incertaines ou lorsque nous ressentons particulièrement de la pression pour prendre une décision, il faut se poser les bonnes questions :

- ▶ Ce que je fais est-il permis ?
- ▶ Est-ce que je respecte les valeurs et les principes de Mapei ?
- ▶ Est-ce que mon comportement correspond aux procédures de la Société ?
- ▶ Est-ce que je me comporte correctement ?
- ▶ Serais-je à l'aise si le public prenait connaissance de mes actions ?



Aéroport LaGuardia
New York, É.-U.

Si la réponse à ces questions est « non », ou si nous doutons de la légitimité de nos actions ou sur l'application d'un principe du Code, mieux vaut demander conseil à un parti approprié.

Exprimer ses doutes et poser des questions permet de gérer convenablement les situations et de résoudre des problèmes potentiels. Le Groupe Mapei encourage ses employés à demander des éclaircissements concernant le Code — par l'intermédiaire de leurs supérieurs hiérarchiques — auprès du Service des ressources humaines compétents ou directement en utilisant le courriel personnel et confidentiel dédié : codeofethics@mapei.com.

Toutes les demandes d'éclaircissements doivent recevoir des réponses opportunes.

Déclarations et violations

Il est obligatoire de se conformer aux politiques figurant dans le présent Code. En vertu des déontologies et principes de transparence, d'intégrité et de loyauté qui régissent le Groupe, les employés doivent immédiatement rapporter toute violation ou mauvaise conduite, ou faire part d'une violation possible ou demande qui viole les principes du Code à son directeur ou aux ressources humaines. Une coopération maximale est attendue afin de détecter toute violation possible. N'importe qui se trouvant dans le rôle de directeur doit donner l'exemple en travaillant conformément aux principes et codes de conduite de ce Présent Code et par son comportement. Chaque département est également responsable des contrôles de son secteur dans le cadre de ses responsabilités, et de l'enregistrement et du signalement de toute non-conformité susceptible de se produire au sein du département.

Le Groupe Mapei adopte un cadre réglementaire de dénonciation des conduites illicites, d'inconduites ou des omissions qui constituent, ou pourraient constituer une violation, ou qui pourrait mener à une violation du Code d'Éthique, des principes anticorruption, ou de tout règlement externe ou interne.

Un moyen confidentiel dédié au signalement de problème directement au siège social existe. Il s'agit de l'adresse courriel codeofethics@mapei.com (gérée par l'Audit interne de la société et par les ressources humaines des organisations et départements) ou du Portail de signalement en ligne.

Hôpital De La Tour
Meyrin, Suisse



Ceux qui signalent de tels problèmes de bonne foi ne seront pas punis. Tout employé qui enfreint une des politiques de Mapei, ou autorise délibérément une violation, doit faire l'objet d'une procédure disciplinaire et — proportionnellement à la gravité des violations commises — de l'application de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement.

Par ailleurs, s'il existe suffisamment de motifs, une violation du Code d'Éthique peut également entraîner une action légale intentée par Mapei à l'encontre de l'employé, ou le dépôt d'une plainte auprès des autorités concernées.



